PROVINCE DE QUÉBEC

43^E LÉGISLATURE

1RE SESSION

Québec, le 1^{er} juin 2023

Cabinet du Lieutenant-Gouverneur

Québec, le 1er juin 2023

Aujourd'hui, à vingt-et-une heures cinquante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 16 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.